



DECLARATION ET VERSEMENT COTISATIONS 2016

Barème Cotisations 2016 décidées en Conseil d'Administration IDfel du 16 Décembre 2015

Société :
 Adresse :
 Code postal – Ville :
 Tél : Fax : N° TVA :
 Mail :

- L'adhésion de base (base triennale du chiffre d'affaires fruits et légumes)
 inscrivez le montant de la cotisation correspondant à la moyenne de vos 3 derniers exercices

Base triennale Chiffre d'affaires :	Montant Cotisation :	
Inférieure à 200 K€	102 € (**) €
≥ à 200 – 299 K€	204 € €
≥ à 300 – 399 K€	306 € €
≥ à 400 – 499 K€	408 € €
≥ à 500 – 999 K€	510 € €
≥ à 1 000 – 1 999 K€	1 020 € €
≥ à 2 000 K€	2 040 € €

NB : Pour les producteurs cotisant moins de 102 € à la Commission Fruits (**), la cotisation de base est ramenée à 51 €.

- La Commission régionale Fruits / La Morinière

POMME	Base triennale des tonnages produits des 3 derniers exercicesT	0,358 €/T €
POIRE	Base triennale des tonnages produits des 3 derniers exercicesT	0,358 €/T €
CASSIS	Quantités commercialisées en 2015T	2,555 €/T €
TOTAL (**)			 €

TOTAL H.T. €
TVA 20 % €
TOTAL TTC €

Règlement par chèque n° ou par virement bancaire, coordonnées du compte à créditer :
 CRCA Anjou et du Maine n° 17906 00032 00602981001 87 IBAN : FR76 1790 6000 3200 6029 8100 187 BIC : AGRI FR PP 879

La présente adhésion est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation à tout moment par l'une ou l'autre des parties selon les modalités en vigueur au sein de l'association IDfel à la date de la demande de dénonciation.

Fait à..... le.....
 (cachet + signature)